Cahiers pratiques
Hors-série

Guide méthodologique des marches exploratoires

DES FEMMES S'ENGAGENT POUR LA SÉCURITÉ DE LEUR QUARTIER

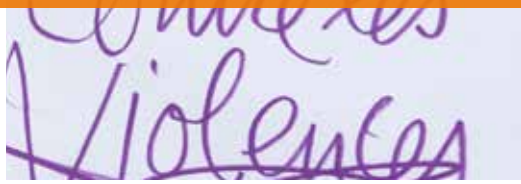

les Éditions du CIV

Secrétariat général du Comité interministériel des villes
5, rue Pleyel
93283 Saint-Denis Cedex
Tél. 01 49 17 46 46

Crédits photos couverture : Cit'images

Les Éditions du CIV

Dépôt légal : décembre 2012

Directeur de publication : Hervé Masurel

Responsable des Éditions du CIV : Corinne Gonthier

Conception et réalisation : Epiceum

ISSN : 1952 - 479 X
ISBN : 978 2 11 12 81 72 1

Gendarmerie nationale

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

CIPD

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage n'aurait pu être réalisé sans l'implication des femmes qui ont participé aux expériences des marches exploratoires. Elles sont ici remerciées.

Le SGCIV remercie également pour leur collaboration à ce guide :

- les mairies de Drancy et de Dreux
- Martine Aimé, déléguée du préfet à Troyes
- la Direction générale de la police nationale
- la Direction générale de la gendarmerie nationale
- le Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance
- Maturescence, cabinet de consultants pour la formation aux marches exploratoires

Préface

Comme tous les citoyens, les habitants des quartiers de la politique de la ville aspirent à la tranquillité publique et ont droit à la sûreté. De par leur connaissance des quartiers et leur usage quotidien de la voie publique, ils sont un appui et une ressource à part entière dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs adéquats.

C'est la raison pour laquelle la politique de la ville a développé, ces dernières années, les marches exploratoires de femmes, notamment dans le cadre du programme de gestion urbaine de proximité. A travers ce dispositif, il s'agit d'être davantage à l'écoute des préconisations formulées par les habitants et notamment des femmes qui sont les plus exposées aux violences sur la voie publique.

Ces marches exploratoires développent un modèle participatif à l'intérieur duquel les femmes trouvent ainsi un espace d'expression et de propositions concrètes, qui répondent à leurs attentes légitimes.

Elles sont aussi un outil d'évaluation critique de l'environnement, et une aide à la décision qui permettent aux décideurs locaux de trouver des solutions au bénéfice de l'ensemble de la population. En effet, lorsque les femmes ne sont plus exclues, l'inclusion profite à tous.

C'est le sens des mesures annoncées lors du comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2012 qui a retenu la démarche des marches exploratoires de femmes.

Fruit d'un partenariat entre les acteurs de terrain et les services de l'Etat en charge des questions de sécurité et de prévention de la délinquance, ce guide méthodologique revient sur les conditions de mise en œuvre et de réussite d'une marche exploratoire de femmes. Il a pour ambition de sensibiliser à la problématique de la sécurité des femmes en ville, d'apporter des outils d'observation et d'analyse de leur environnement et de trouver des solutions durables qui soient profitables à tous les habitants du quartier.

Hervé Masurel
Secrétaire général du Comité interministériel des villes

Sommaire

Une expérience née au Canada dans les années 1990 p. 6
De l'environnement urbain à la sécurité p. 7
Le principe du dispositif des marches exploratoires p. 8
L'organisation d'une marche exploratoire p. 9
Les principes de base d'un environnement sécurisé p. 11
Réussir une marche exploratoire : quelques recommandations p. 12
Les expériences de Dreux et de Drancy p. 13
Troyes : une déléguée du préfet témoigne p. 15
Bibliographie indicative p. 17

Cahier détachable

> Fiche synthèse pour l'organisation d'une marche exploratoire
> Carnet d'enquête

Une rue, une gare, une station de métro, une galerie commerciale, un parking, un jardin public ou une place doivent être accessibles à tous et à chacun, au même titre qu'un hall d'entrée d'immeuble qui participe à la vie de quartier. Veiller à l'accessibilité des espaces publics suppose une actualisation constante des aménagements et repose sur l'amélioration de la sécurité des citoyens, et surtout des citoyennes. Ainsi, promouvoir la sécurité des femmes dans l'espace public consiste à réduire la prévalence de la violence à l'égard des femmes, en légitimant leur droit à la ville et en stimulant la liberté de circulation.

La réalisation de ces objectifs, qui concourt à donner une place prépondérante aux femmes par leur participation active à leur propre sécurité, est conditionnée par l'implication continue des partenaires institutionnels – et spécialement des municipalités – et par le maintien sans faille d'espaces d'expression et de participation. L'utilisation des ressources locales constituées par la mise en commun d'un réseau d'animation, de suivi et d'impulsion des actions menées dans les quartiers doit servir de levier pour organiser et réussir ces marches exploratoires. Il est essentiel qu'un copilotage soit organisé entre des relais municipaux en mesure de faire le lien entre les décideurs locaux et des organisations de femmes dans les quartiers, pour stimuler l'élaboration des diagnostics et recommandations, porter efficacement leur parole et contribuer à la réalisation des aménagements qui s'avèrent nécessaires pour améliorer la sécurité de la population résidant dans le quartier.

Ce dispositif repose avant tout sur un diagnostic partagé résultant d'une enquête sur le terrain et destiné à l'amélioration des principes de base d'un environnement sécurisé (signalisation, visibilité, animation des lieux et présence humaine, aménagement d'un lieu et son entretien). La démarche est animée par une réelle volonté de répondre concrètement aux besoins de sécurité et de sentiment de sécurité des citoyennes et citoyens. Le caractère sécurisé de l'environnement urbain est effectivement essentiel pour qu'ils y vivent en toute quiétude.

UNE EXPÉRIENCE NÉE AU CANADA DANS LES ANNÉES 1990

C'est au Canada, au début des années 1990, que les marches exploratoires des femmes sont apparues sur les communes de Toronto et de Montréal, sous l'impulsion conjointe d'organisations de femmes et de services municipaux. Cette expérience a permis de poser les principes d'aménagement de la sécurité sous un aspect de « genre » dans une perspective de prévention des risques d'agressions, d'appropriation de la ville et de diminution du sentiment d'insécurité au quotidien. Il s'agissait de se fonder sur la vision particulière des femmes, de faire appel à leur expérience concrète d'usagères de la ville pour évaluer la sécurité des lieux urbains et déboucher sur des recommandations d'aménagement à destination des autorités publiques. Depuis plus de vingt ans, le Canada a développé cette démarche originale fondée sur l'expertise des organisations de femmes et leur participation citoyenne, afin qu'elles puissent pleinement prendre part à la vie de la cité en faisant reculer les multiples formes de violences dont elles sont victimes et contre lesquelles elles doivent se protéger.

En France, les premières marches exploratoires sont apparues au début des années 2000 notamment dans les villes de Paris, Arcueil et Lille, en s'appuyant sur les travaux menés au Canada. Afin de développer la promotion de ce dispositif, un appel à projets a été lancé en 2009 par le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SGCIV), auquel ont répondu les villes de Dreux, Drancy, L'Île-Saint-Denis et Montreuil.

Au cours de cette expérimentation, les équipes constituées ont profité du suivi pédagogique du cabinet Maturescence, une équipe de sociologues spécialisée dans l'approche de genre, alternant le travail de terrain individualisé et le regroupement des participantes. Le partage et l'échange d'expérience entre les différentes villes ont permis de tirer les principales préconisations et recommandations nécessaires à la réussite de l'action consacrée par la mise en œuvre effective d'un certain nombre d'aménagements directement issus des diagnostics effectués par les femmes participantes et leurs associations.

Les marches exploratoires constituent une action complémentaire des programmes mis en œuvre dans le cadre de la gestion urbaine de proximité (Gup). En effet, si les marches exploratoires recherchent la participation effective des habitantes pour réaliser des diagnostics en arpentant les rues des quartiers, favorisant ainsi les concepts de démocratie participative, elles se distinguent de la Gup en intégrant une dimension de « genre », mettant en avant l'approche féminine sur les questions de sécurité et du sentiment d'insécurité dans les quartiers. Elles s'inscrivent, enfin, dans un processus qui dépasse le projet de rénovation urbaine d'un quartier pour intervenir sur l'ensemble d'un territoire donné, et exploitent les modalités d'un partenariat abouti entre les acteurs concernés par l'amélioration de la sécurité dans les quartiers (associations d'habitantes, bailleurs, services municipaux, services de l'État, services de droits des femmes…) en utilisant l'ensemble des ressources locales disponibles.

DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN À LA SÉCURITÉ

L'aménagement de l'espace public a un impact incontestable sur le sentiment d'insécurité. Cette relation espace public/sécurité a été mise en évidence par différentes études criminologiques, dont il ressort que l'acte de délinquance dépend, pour une grande part, des caractéristiques de l'environnement spatial et de la situation matérielle.

Le lien entre l'environnement urbain et la sécurité est apparu dès la fin du XVIII[e] siècle, époque à laquelle la notion de ville s'est transformée et s'est orientée sur le bien-être, l'hygiène et la sécurité des populations urbaines. Les aménagements, tels que l'élargissement et l'éclairage des rues, ont contribué à lutter contre le brigandage. Au milieu du XIX[e] siècle, les grands travaux réalisés à Paris par le baron Haussmann se sont inscrits dans cette démarche.

La prise de conscience de cette relation a été formalisée par la théorie du « Defensible Space » (espace défendable) développée dès 1972 par Oscar Newman. La volonté de réduire la délinquance et le sentiment d'insécurité par l'urbanisme s'est d'abord manifestée dans le monde anglo-américain par le biais de la « prévention situationnelle » (prévention du crime par l'aménagement du milieu).

L'impact de l'aménagement sur la sécurité

« La rue est le cordon ombilical qui relie l'individu à la société », écrivait Victor Hugo, montrant ainsi l'importance des espaces publics dans la socialisation de l'individu.

L'espace public constitue un lieu où se nouent les relations sociales, un lieu de rassemblement et de débats. Il contribue à renforcer le lien social et la solidarité entre les personnes habitant un même quartier ou un même espace.

Alors que les violences en privé sont les plus fréquentes et les plus graves, les enquêtes de victimation révèlent ainsi que le sentiment d'insécurité est particulièrement présent dans les espaces publics, tout spécialement dans les rues et les transports publics. Insultes, exhibitionnistes, agresseurs, harceleurs… de nombreuses femmes témoignent de leur présence sur l'espace public. La rue est l'un des espaces publics où les femmes se sentent les plus exposées, avec la peur fréquente d'être suivies, de subir des agressions ou des menaces. Les transports en commun sont également souvent vécus comme propices aux agressions et aux vols.

Au titre des facteurs contribuant à cette perception, figurent les agressions susceptibles de se produire, mais également les incivilités qui minent les relations sociales. Le sentiment d'insécurité qui en découle conduit les femmes à déserter les espaces publics, éviter certains lieux et horaires, développer des stratégies complexes. Le manque de liberté de circulation remet en cause le consensus social et constitue un facteur de perte de confiance dans les institutions en charge de la préservation de la tranquillité publique.

La prévention sociale cherche à modifier les conditions défavorables affectant le contexte socioéconomique d'où sont issus certains auteurs d'infractions (carences de l'encadrement parental, mauvaise éducation primaire, problèmes de santé physique ou mentale…). La prévention situationnelle tend, quant à elle, à agir sur les circonstances particulières dans lesquelles les délits peuvent être commis, afin que le passage à l'acte apparaisse difficile, risqué ou inintéressant pour qui serait tenté de commettre une infraction. Ainsi, l'aménagement urbain a un rôle incontestable à jouer dans la prévention contre la délinquance et contribue à renforcer le sentiment de sécurité des habitants et habitantes des quartiers.

En effet, la prévention situationnelle part du postulat que, lorsqu'il s'apprête à passer à l'action, le délinquant examine la situation précriminelle et ce qui peut faciliter ou empêcher l'exécution du délit qu'il projette de commettre. Cet examen lui permet d'apprécier ses chances de réussite du délit projeté sans se faire prendre et s'il constate que l'aménagement en rend la réalisation trop difficile, trop risquée ou peu profitable, il y renoncera tout naturellement. Il est donc primordial d'anticiper les risques et de dissuader les auteurs potentiels de commettre des actes de malveillance non seulement par la présence des services de l'État et des collectivités territoriales, mais également par une action sur l'environnement quotidien.

La prise en compte de la sécurité dans l'aménagement urbain revient surtout à une amélioration du cadre de vie et de l'ambiance urbaine. Ainsi un espace aménagé et utilisé correctement ou de façon inclusive est facteur de bien-être, alors que dans le cas inverse cet espace est propice aux agressions et sa fréquentation est source de sentiment d'insécurité.

Le programme national de rénovation urbaine, débuté en 2004, participe de fait à la démarche de sécurité et constitue une opportunité pour diminuer les risques de délinquance en anticipant ceux-ci.

Cependant, un équilibre doit être trouvé pour développer des espaces urbains sûrs. La recherche de sécurité ne doit pas aboutir à la création d'espaces publics repliés sur eux-mêmes, avec le risque de renforcer la ségrégation et la division sociale dans l'espace. Adopter une démarche d'exploration collective et ambulante permet d'aborder la ville dans sa pluralité et son dynamisme et de mieux appréhender l'accessibilité des situations urbaines, tant au point de vue de l'hospitalité que de la praticabilité. Tout site peut faire l'objet d'une marche exploratoire. Aussitôt qu'une personne se sent mal à l'aise dans un lieu donné ou qu'elle cherche à l'éviter, la marche est justifiée.

LE PRINCIPE DES MARCHES EXPLORATOIRES

La marche exploratoire est un outil simple et efficace, au service de tous les habitants du quartier. Elle permet d'associer les femmes en les rendant actrices de leur propre sécurité (théorie de l'*empowerment*) et en les aidant à se réapproprier l'espace public.

Les marches exploratoires ont été pensées principalement par et pour les femmes, pour déconstruire les stéréotypes de genre tout en construisant des solutions d'intérêt général, dans la mesure où, lorsque les femmes ne sont plus exclues, l'inclusion profite à tous. Si elles peuvent en principe être menées avec d'autres groupes, notamment de personnes âgées, d'enfants ou de jeunes adolescents et adolescentes, il convient de maintenir une perspective de genre afin de ne pas en perdre la « substantifique moelle ».

Il s'agit d'explorer, avec un petit groupe de femmes (une dizaine au plus), un site particulier pour observer et analyser avec précision les atouts ou les faiblesses de l'espace urbain des quartiers que ces habitantes empruntent quotidiennement. Il est recommandé que le groupe soit représentatif de plusieurs générations car les craintes liées à la sécurité peuvent être différentes selon l'âge. Cette analyse doit se faire à partir d'une grille de lecture sur les critères d'aménagement et de fréquentation susceptibles d'améliorer la sécurité d'un espace public déterminé, notamment la visibilité, la signalisation, l'animation et la présence humaine, l'entretien des lieux, etc.

À partir du diagnostic précis ainsi établi sur le terrain, une réflexion collective et une présentation publique doivent être élaborées pour prendre conscience de la construction sociale des usages des espaces publics. Dans un deuxième temps, une liste de préconisations est élaborée pour proposer des solutions afin de remédier aux éléments vecteurs d'insécurité. Ces recommandations sont ensuite transmises aux décideurs locaux.

Un suivi régulier (comité de suivi, réunions, contacts avec les décideurs locaux…) doit être effectué jusqu'à ce que l'ensemble des demandes soient concrétisées. Cette démarche participative s'inscrit dans la durée et se met en place en plusieurs étapes pour envisager différentes perspectives, ou au contraire y renoncer, et aboutir à des propositions concrètes d'amélioration des sites. Le suivi fait partie intégrante du processus d'éducation citoyenne.

Solliciter le point de vue des femmes

Le point de vue des femmes concernant l'amélioration de leur sécurité dans l'espace public est très rarement sollicité, alors qu'elles ont une parfaite connaissance des lieux, des dangers et des risques auxquels elles sont confrontées au quotidien. Ces femmes disposent d'une expertise sur le sujet qu'il convient de mettre en lumière et de prendre en compte pour aménager et sécuriser l'espace urbain. Plus souvent victimes d'actes de délinquance particulièrement traumatisants (violences, agressions sexuelles, vols à l'arrachée…), elles ont tendance à se sentir davantage en insécurité et vulnérables dans les espaces publics qu'elles s'approprient avec plus de difficultés. Pour ces raisons, elles sont obligées de développer une vigilance particulière les incitant à être attentives aux premiers éléments porteurs d'insécurité et les poussant à adopter des stratégies de contournement ou d'évitement du danger potentiel. Leurs perceptions représentent donc un maillon essentiel pour aménager et sécuriser les quartiers.

Incontestablement, les femmes sont les mieux placées pour identifier les éléments de l'environnement urbain susceptibles d'occasionner des risques d'agression et d'affecter le sentiment d'insécurité.

Les marches exploratoires des femmes constituent un excellent outil de recueil de leurs observations, qui procède de l'expression de la démocratie locale et favorise l'accès au processus décisionnel. Ancrées dans le vécu et l'expérience quotidienne des citadines, elles se traduisent par une description incarnée et collective des situations explorées autour de la question de l'accessibilité et de la sécurité. Ce dispositif est donc un point d'entrée collaboratif susceptible d'apporter une vitalité rénovée dans les quartiers de la politique de la ville et de favoriser la reconquête du territoire.

Plusieurs acteurs locaux impliqués

La mobilisation des acteurs institutionnels chargés d'améliorer la sécurité dans les quartiers constitue une priorité, qui a été rappelée à l'occasion du Comité interministériel des villes du 18 février 2011. Cette mission doit s'appuyer sur la participation active des habitants et des habitantes, dont la contribution est parfaitement intégrée depuis plusieurs années dans la gestion urbaine de proximité (Gup), notamment dans les projets de rénovation urbaine.

Tout en laissant l'initiative du projet des marches exploratoires aux habitantes des quartiers, les coordonnateurs de CLSPD sont, au niveau communal, les interlocuteurs privilégiés. Ils pourront constituer l'organe apte à accompagner le projet grâce à leur connaissance du réseau et leur fonction transversale en lien avec les services des droits des femmes quand ils existent dans la collectivité locale.

D'autres acteurs locaux peuvent également s'impliquer à des degrés divers dans ce dispositif :

- les délégués du préfet, qui constituent le relais incontournable et dont l'implication peut apporter un complément profitable à l'action du coordonnateur de CLSPD ;
- les services de police ou de gendarmerie, notamment par la contribution du délégué à la cohésion police-population et par l'expertise des référents sûreté ;
- les référents sécurité/prévention en préfectures, qui assurent l'interface avec les partenaires locaux institutionnels, associatifs et élus ;

- les intervenants sociaux dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie ;
- les animateurs associatifs en lien avec les thématiques de prévention des violences et les droits des femmes en général.

D'autres partenaires, tels que les bailleurs et les transporteurs publics de voyageurs, ou encore les commerçants qui peuvent être directement concernés par la thématique de l'insécurité, pourront également s'associer à ce partenariat.

Les bénéfices

- Être actrice de sa propre sécurité.
- Faciliter l'aménagement de l'espace public dans un souci d'amélioration de la sécurité.
- Favoriser l'appropriation ou la réappropriation de l'espace public par les femmes, du point de vue physique et symbolique.
- Aider à la participation des femmes aux problématiques de violence et contribuer, avec elles et pour elles, à lutter contre le sentiment d'insécurité généré par ces violences, y compris celles de basse intensité, et faire reculer les risques de menaces ou d'agressions.
- Permettre aux femmes de devenir les protagonistes principales d'un processus d'amélioration de la sécurité de l'environnement.
- Développer l'intérêt porté par les habitantes du quartier à leur environnement urbain quotidien dans une perspective d'amélioration de leur cadre de vie.
- Développer chez les participantes un sentiment d'appropriation et de contrôle de leur environnement.
- Renforcer les capacités d'autonomie des femmes par cette démarche citoyenne et leur permettre de se percevoir en tant qu'actrices sociales efficaces.
- Favoriser les échanges sur le sentiment d'insécurité pour apporter les réponses efficaces à ces craintes légitimes.
- Favoriser la coproduction de l'aménagement sécuritaire entre les habitantes et les représentants institutionnels locaux intervenant dans le domaine de la sécurité (municipalités et services de police ou de gendarmerie).
- Renforcer la compétence, la confiance et la légitimité des habitantes sur la thématique de sécurité dans un contexte de démocratie participative locale.
- Améliorer, par des changements concrets, l'environnement urbain, au bénéfice de tous les habitants.

L'ORGANISATION D'UNE MARCHE EXPLORATOIRE

Le principe de base est de laisser aux groupes de participantes le soin de s'approprier les marches.

La préparation de la marche

- Recueillir l'adhésion des habitantes du quartier volontaires ou, de préférence, d'organisations existantes pour effectuer des marches exploratoires autour des problèmes rencontrés. Le dispositif pourra être proposé par exemple à l'occasion d'une réunion de quartier ou d'une rencontre avec des associations constituées.
- Choisir le site à explorer ou l'itinéraire en tenant compte de l'avis des habitantes concernées, de sa superficie (plus le site est petit et bien ciblé, plus la marche exploratoire sera simple et efficace).
- Constituer un groupe d'enquête de dix personnes au maximum représentatif du quartier.
- Désigner une personne pour diriger le groupe sur les lieux et animer l'exploration du site.
- Prévoir d'inviter un ou des acteurs de terrain dans les étapes ultérieures, de façon à partager les constats et aider à l'application des recommandations.
- Fixer un calendrier précis du déroulé de la marche :

1ère rencontre : Cette 1ère phase d'échanges sera l'occasion de laisser les participantes s'exprimer sur leur perception de la sécurité dans leur quartier et les manifestations du sentiment d'insécurité notamment lors de leurs déplacements habituels. Lors de la préparation de la marche (notamment quelques heures avant le début de celle-ci), il peut être pertinent de réaliser un exercice de cartographie sociale avec les membres du groupe. Celui-ci consiste à demander à chaque participante de localiser sur un plan détaillé du quartier son lieu de résidence ainsi que les endroits qui lui procurent un sentiment d'insécurité ou qui ont été le théâtre d'incidents ou de violences, constituant des délits ou non. Cet exercice permettra alors de cibler le trajet de la marche le plus en adéquation avec les réalités vécues par les membres du groupe. C'est un moment d'échange important.

2e rencontre : la marche proprement dite (cf. infra).

3e rencontre et suivantes : restitution en groupe des fiches réalisées, analyse et synthèse des constatations effectuées sur le terrain, discussion sur les stratégies de déconstruction des violences et des stéréotypes. Préparation d'une activité de mise sur

la place publique des constats et des propositions d'amélioration de la sécurité dans le quartier. Programmation de nouvelles marches pour améliorer les constats et propositions ou élargir la participation.

- Préparer les outils nécessaires à la bonne réalisation du diagnostic : guide simplifié, carnet d'enquête, carte et plan des lieux, caméra et/ou appareil photographique, ruban à mesurer, dictaphone…

L'exploration du site

L'accessibilité vécue et ressentie permet de repérer, observer et identifier les composantes des situations urbaines qui favorisent ou entravent l'accessibilité et la sécurité. C'est pourquoi ce processus d'exploration s'effectue progressivement. Il importe également que l'exploration soit menée aux heures où les expériences ou craintes exprimées par les participantes sont les plus fortes, sous réserve de garantir les conditions optimales de sécurité.

- Accueillir et rappeler clairement aux membres du groupe les objectifs et le déroulement de la marche en assignant un rôle à chaque participante.
- Procéder à l'exploration du site en ayant préalablement désigné une personne parmi le groupe chargée de recueillir les constatations effectuées sur le carnet d'enquête remis à cette occasion (cf. supra). Plusieurs personnes peuvent tenir un carnet d'enquête.
- Bien noter les observations et prendre des photos.
- Identifier, pendant la visite du site, les anomalies constatées ainsi que les noms et coordonnées des personnes ou organismes susceptibles de pouvoir réaliser les solutions d'aménagement proposées (commerçants, bailleurs, organismes privés, société de transport, établissements publics, administrations…). Ces indications pourront être recherchées ultérieurement.
- S'appuyer sur les principes de base d'aménagement de la sécurité (cf. infra).

L'élaboration du diagnostic et des solutions envisageables

- Établir la synthèse à partir des observations effectuées en indiquant toutes les anomalies constatées, en y joignant les supports photographiques nécessaires et en s'assurant qu'elle exprime bien la vision du groupe.
- Identifier les solutions d'amélioration du site à partir des dysfonctionnements constatés ou de l'occupation par un seul sexe (ou catégorie de population) et faire des propositions réalistes, profitables à tous et susceptibles d'être mises en œuvre rapidement.
- Formaliser par écrit les éléments de ce diagnostic à remettre aux partenaires impliqués lors de la présentation des solutions préconisées par les participantes.
- Prioriser les préconisations et insister sur la nécessité d'enclencher rapidement une intervention ou une concertation lorsqu'un problème spécifique a été détecté.
- À ce stade, les participantes pourront être accompagnées des services locaux en charge de ces questions, notamment les services de police, de gendarmerie nationale ou la police municipale. En effet, ceux-ci peuvent utilement s'associer à ce dispositif (délégué cohésion police-population local, référent sûreté, policiers ou gendarme en charge des questions de prévention). Ils peuvent ainsi participer à la restitution des observations de la marche exploratoire, faite par les femmes devant les autorités locales décisionnelles. Ce partenariat est de nature à apporter des réponses aux problématiques exposées par ces femmes.

La présentation des préconisations aux décideurs locaux

- Associer les décideurs locaux dès le début du dispositif afin d'obtenir le soutien nécessaire à l'impulsion et la réalisation de l'action menée. Le rapport leur sera présenté directement. Une présentation publique ouverte, de type forum ou réunion publique, par les participantes elles-mêmes, devra être organisée.
- Désigner une ou plusieurs porte-parole qui remettront le rapport aux personnes concernées et exposeront la situation ainsi que les solutions proposées par le groupe. Si un rapport doit impérativement être écrit et illustré, il ne doit pas contribuer à exclure les personnes analphabètes qui se sont portées volontaires pour participer à la marche. Des formes innovantes et créatives d'expression pourront être mises en œuvre.
- Informer les participantes de la marche des suites données, des services concernés, des réactions obtenues et des actions à venir.

Suivi des aménagements

- Procéder au suivi des préconisations et de l'avancement des travaux d'aménagement qui seront mis en œuvre, ou des concertations avec d'autres acteurs. L'apprentissage du fonctionnement de la collectivité publique et de la résolution des problèmes ayant une incidence sur la sécurité des femmes est formateur en soit, c'est une autre forme d'appropriation de l'espace public et social.
- Réunir régulièrement les participantes durant le processus d'aménagement pour leur permettre de faire valoir leurs observations sur ce qui a été entrepris.
- Évaluer l'impact sur la sécurité des femmes (et des habitants en particulier) et la tranquillité publique des solutions mises en œuvre par les décideurs locaux.

LES PRINCIPES DE BASE D'UN ENVIRONNEMENT SÉCURISÉ

La ville de Montréal a synthétisé ses principales réflexions en matière de sécurité et d'environnement urbain, au sein d'un guide qui s'adresse à la fois aux élus, aux professionnels et gestionnaires municipaux, aux partenaires institutionnels et privés, aux professeurs et aux étudiants ainsi qu'aux organismes communautaires.

Le guide distingue six principes de base pour réaliser un environnement urbain sécuritaire :

A • Savoir où l'on est et où l'on va

La signalisation

B • Voir et être vue

La visibilité

- L'éclairage
- Les cachettes
- Le champ de vision
- Les déplacements prévisibles

C • Entendre et être entendue

L'affluence

- Fréquenter des lieux animés

D • Pouvoir s'échapper et obtenir du secours

La surveillance formelle et l'accès à l'aide

E • Vivre dans un environnement propre et accueillant

L'aménagement et l'entretien des lieux

F • Agir ensemble

La participation de la communauté

- Les marches exploratoires
- La mobilisation de la population et des groupes locaux
- L'appropriation des lieux publics par la population

Source : Guide d'aménagement pour un environnement sécuritaire, Anne Michaud, ville de Montréal, 2002

A - La signalisation (savoir où l'on est et où l'on va)

La signalisation permet de mieux se repérer dans l'espace urbain et d'obtenir les renseignements essentiels. Elle doit être claire, précise et disposée stratégiquement et de manière suffisamment lisible pour faciliter l'orientation, trouver son chemin ou obtenir de l'aide. Elle peut revêtir différentes formes (panneaux, marquage au sol, signalétiques de couleur, pictogrammes, etc.).

Quelques exemples :

- panneaux d'arrêt d'autobus avec les horaires de passage
- panneaux indicateurs de rue
- panneaux de direction et de distance pour atteindre les commerces et services publics
- plan du quartier avec indication des lieux significatifs et des numéros d'urgence

B - La visibilité (voir et être vue)

L'éclairage est un élément déterminant de la sécurité car, lorsque son intensité est satisfaisante, il facilite la circulation des personnes en leur permettant de mieux voir les alentours et anticiper les difficultés éventuelles.

Un lieu bien éclairé accroît notablement le sentiment de sécurité, favorise sa fréquentation et prévient les vandalismes.

Quelques exemples :

- L'éclairage doit être d'une intensité suffisante pour éviter les zones d'ombre et permettre de voir une personne à une vingtaine de mètres de distance. Il est recommandé, par exemple, un niveau d'éclairage de 22 lux minimum sur la voie publique.
- Les arbres doivent être élagués régulièrement pour laisser passer la lumière.
- Les entrées, les trottoirs et allées piétonnières doivent disposer d'un éclairage satisfaisant et en parfait état de fonctionnement.

L'augmentation du champ de vision constitue également un élément incontournable d'amélioration de la sécurité. Il permet de réduire les obstacles visuels et limite les situations d'isolement des personnes.

Quelques exemples :

- Les voies piétonnes doivent être conçues pour permettre d'avoir une vue sur l'ensemble du site et ne pas restreindre le champ de vision des passants.
- La végétation doit être régulièrement taillée (buissons, haies…).
- L'utilisation des matériaux transparents doit être favorisée (mur en partie vitrée, rampe d'escalier ajourée…).
- Les couloirs ou les cages d'escalier, dont les murs sont à angle droit, doivent être équipés de miroirs sécurisés d'angle.
- Les lieux susceptibles de servir de repères doivent être sécurisés (éclairages supplémentaires, fermeture des accès…).
- Prévoir un aménagement ou un espace sécurisé de rencontre.

C - L'animation des lieux et la présence humaine (entendre et être entendue)

La fréquentation appropriée d'un lieu public peut contribuer à améliorer sa sécurité, dissuader certaines personnes de commettre des actes délictueux ou incivils et permettre d'obtenir de l'aide plus facilement. Cependant, il est souvent difficile de mettre en œuvre les conditions nécessaires à la réalisation de manifestations sportives, culturelles ou récréatives permanentes ou temporaires susceptibles de favoriser la réappropriation des espaces urbains délaissés.

Quelques exemples :

- Développer les activités dans les rues, parcs et centres piétonniers (animations diverses, forum d'échanges, lieux de contact intergénérationnels…).
- Favoriser les conditions pour que les habitants du quartier occupent de nouveau l'espace urbain (aider à l'implantation d'associations locales, occupation de groupe…).
- Disposer d'infrastructures municipales et associatives surveillées et sécurisées.

D - L'aménagement d'un lieu et son entretien (se sentir à l'aise dans un environnement rassurant)

La qualité de l'aménagement et son entretien constituent un des critères essentiels pour faciliter sa fréquentation et le rendre moins vulnérable aux dégradations.

Par ailleurs, il est souvent judicieux de profiter d'un programme de rénovation du quartier pour intégrer des principes d'aménagement des lieux en tenant compte de la visibilité, de l'accessibilité et de sa signalisation.

Quelques exemples :

- Vérifier le bon état des équipements, du terrain et des voies de circulation.
- Les lieux abandonnés doivent être sécurisés (terrain vague, habitations, friches industrielles…).
- Identifier les problèmes de circulation à pied, en vélo, en transport en commun et les conditions d'accessibilité aux handicapés et aux enfants.
- Déterminer les obstacles aux déplacements.

RÉUSSIR UNE MARCHE EXPLORATOIRE : QUELQUES RECOMMANDATIONS

- Prendre en compte les spécificités locales pour adapter les marches exploratoires au contexte.
- Favoriser l'approche de genre en maintenant le principe du point de vue des femmes qui ont une perception de l'utilisation de l'espace public par les différentes catégories sociales ou de sexe (pour la recherche de leur propre sécurité, seules ou accompagnées d'enfants) en tenant compte des approches différentes selon les générations.
- S'assurer de l'appui des décideurs locaux en mesure d'apporter le soutien nécessaire à la réalisation du projet. Les aspects financiers doivent à cette occasion être consolidés en privilégiant le principe du cofinancement du projet (collectivités territoriales, crédits Cucs, bailleurs, services des droits des femmes…).
- Impliquer et sensibiliser les partenaires locaux dès le début du projet (urbanistes territoriaux, professionnels du développement social des quartiers, policiers municipaux, policiers nationaux ou gendarmes, responsables de la lutte contre les discriminations, associations de prévention spécialisée…) pour favoriser le partenariat et la concertation nécessaires à la mise en œuvre des actions qui seront décidées après la marche exploratoire, ainsi que le respect des engagements de chacun pour améliorer la sécurité du quartier.
- Créer les conditions d'une structure collaborative en constituant une équipe dédiée d'associations de participantes, en nommant une coordinatrice d'équipe, en définissant clairement les rôles de chacune et en instaurant un climat de confiance entre elles.
- Fixer des objectifs réalistes et privilégier les projets réalisables rapidement.
- Rédiger un rapport clair et précis recensant de manière argumentée et avec professionnalisme les préconisations des participantes en matière d'amélioration de la sécurité.
- Diffuser et présenter le rapport aux décideurs locaux et aux élus, avec la participation directe des associations d'habitantes.
- Tenir compte du temps de prise de décision et de réalisation de certains aménagements demandés.
- Mettre en place un suivi de la marche exploratoire qui ne peut demeurer un événement factuel et sans lendemain, mais doit aboutir à une amélioration durable de la sécurité, dont les effets seront mesurables dans le temps. Il s'agit notamment de :
    - S'assurer que les recommandations ne tombent pas dans l'oubli afin d'éviter toute perte de crédibilité de l'action des femmes.
    - Mesurer l'impact de l'action des participantes, des recommandations et des réalisations effectuées sur la sécurité et la tranquillité publique.

LES EXPÉRIENCES DE DREUX ET DE DRANCY

Retenues dans le cadre de l'appel à projets du SGCIV, les villes de Dreux et de Drancy ont bénéficié d'une formation spécifique par la société Maturescence. Ces projets ont également tiré profit du soutien sans faille des élus et des services municipaux, facilitant ainsi le développement des marches exploratoires dans plusieurs quartiers des deux communes.

La coordination du dispositif a été assurée par le directeur du développement urbain et du cadre de vie de la ville de Dreux et par le directeur de la sécurité et de la prévention de la ville de Drancy. Après une présentation préalable des marches exploratoires aux habitants lors d'une réunion publique, les porteurs de projet directement en lien avec le terrain ont pu identifier deux associations de femmes de Dreux volontaires pour mener cette expérimentation. Pour la ville de Drancy, ce sont les habitantes du quartier qui se sont portées volontaires pour conduire cette expérience.

À Dreux comme à Drancy, l'approche théorico-pratique a été privilégiée dès le début de l'expérimentation : présentation de la démarche, rappel des enjeux et de l'intérêt de l'action. Les participantes ont également été rassurées sur leur rôle afin d'éviter qu'elles se placent en difficulté vis-à-vis des autres habitants du quartier. À Drancy, ce travail s'est doublé d'un exercice de cartographie sociale, qui consiste à interroger les habitantes et à leur demander d'inscrire sur un plan de quartier leur lieu de résidence, leurs parcours et les lieux et circonstances des violences subies ou incidents survenus, ainsi qu'à échanger autour des motifs d'un sentiment d'insécurité.

Les marches ont été conduites progressivement afin de laisser le temps aux participantes de s'approprier ce dispositif. Tout en respectant la sécurité des participantes, elles ont été réalisées sur des créneaux horaires différents (jour/nuit) et des périodes différentes pour mieux prendre en compte les variations de l'insécurité liées à la saisonnalité.

Sur l'itinéraire, les participantes étaient invitées à exprimer ce qu'elles observaient mais aussi ce qu'elles avaient déjà constaté en l'empruntant. Des clichés photographiques ont été pris et des observations ont été recueillies pendant la marche en suivant la grille étudiée auparavant.

La mise en forme des préconisations tirées des marches exploratoires a été finalisée par la rédaction d'un rapport. C'est un travail essentiel que les participantes se sont approprié pour mettre en avant les mesures concrètes et réalisables, susceptibles d'apporter des améliorations en matière de sécurité.

Ce rapport a servi de support aux demandes d'aménagements que les participantes ont présentées aux décideurs locaux (communes et services de l'État). La qualité du diagnostic et du travail d'analyse des femmes a facilité la mise en œuvre de certaines préconisations. Le soutien logistique des services municipaux et les financements obtenus dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale ont permis de réaliser certains aménagements.

Drancy : plusieurs quartiers concernés

Afin de résoudre plusieurs problèmes liés à leur sécurité (vols, agressions sexuelles, violences conjugales), des femmes de la ville de Drancy ont expérimenté le dispositif des « marches exploratoires ». En août 2008, Serge Colombié, responsable de la prévention des risques urbains à cette époque, s'est rendu à Montréal pour rencontrer certains responsables des programmes de prévention de la ville, comme le programme communautaire Tandem. Il a ainsi pu se familiariser avec la méthode des marches exploratoires pour ensuite en expliquer les tenants et les aboutissants au député-maire de Drancy qui, séduit par la démarche, a présenté la candidature des quartiers du Centre et de la cité Petit-Drancy lorsqu'en 2009 le SGCIV a lancé son programme d'expérimentation de la démarche sur plusieurs sites. Le choix s'est porté sur ces lieux, du fait de la localisation du quartier du Centre dans le périmètre Cucs et de la montée en puissance de la délinquance de ces secteurs.

Une fois la candidature retenue, les participantes se sont appropriées progressivement les marches exploratoires du fait de la grande autonomie qui leur était laissée dans le déroulement du projet. Le travail de préparation s'est effectué de la manière suivante : deux marches ont été effectuées par des habitantes seules, un exercice de « cartographie sociale » d'une heure et demie a eu lieu, une marche test en présence d'un technicien s'est déroulée en amont et, enfin, la marche « officielle » a eu lieu en présence du député-maire, des techniciens et des médias.

Suite à ces préparations, des marches ont été réalisées dans des conditions différentes (de jour, de nuit, dans des conditions météo favorables et défavorables, lors d'une forte ou d'une faible fréquentation du quartier). Les recommandations ont généralement porté sur des détails comme tailler des haies ou détruire des murets qui bloquaient la visibilité, enlever un arbre derrière lequel quelqu'un de mal intentionné pouvait se cacher, développer des accès pour personnes handicapées… Ces « petits riens » accumulés ont permis des transformations conséquentes dans les six mois qui ont suivi les conclusions des travaux. La communication avec le quartier, les rencontres avec les populations, le rejet des idées reçues, le changement de regard lors des restitutions publiques, ont donné aux habitants une autre vision de leur quartier et assurent aux femmes une meilleure sécurité quant à leur circulation. Les résultats de ces marches ont ensuite été retranscrits dans un rapport synthétique réalisé par les marcheuses avec photos à l'appui et propositions, puis remis au maire, permettant ainsi une restitution publique du programme d'expérimentation nationale en octobre 2010.

Suite à l'accueil positif de la démarche, il a été décidé de la poursuivre sur d'autres quartiers et d'engager une réflexion sur l'intégration de la marche exploratoire dans le diagnostic Gup mené prochainement sur le projet de rénovation urbaine de la Cité du Nord.

Dreux : trois marches exploratoires aux Oriels

En juin 2011, huit femmes âgées de 17 à 35 ans ont effectué trois marches exploratoires dans le quartier des Oriels de Dreux (32 565 habitants, 12 181 ménages, 3 ZUS). Chaque marche a été l'occasion de plusieurs constats et préconisations :

- La première marche du 6 juin, à 14h30 : les participantes ont constaté, sur l'itinéraire, l'absence d'entretien de certains espaces qui générait un fort sentiment d'insécurité. Il a été recommandé de passer un coup de peinture sur certains murs, en faisant appel à un graffeur professionnel. Des préconisations ont été avancées pour embellir les espaces verts sur l'itinéraire : retourner la terre, entretenir l'herbe, et planter de nouvelles fleurs. Enfin, afin que les jeunes utilisent le stade, un projet de réhabilitation a été proposé (installation de filets, marquage au sol…).
- La deuxième marche du 8 juin, à 9h15, a souligné le manque d'entretien des espaces verts et le jet d'ordures en dehors des colonnes enterrées.
- La troisième marche du 9 juin, à 17h30, a constaté la forte présence parfois dangereuse d'engins motorisés notamment à la sortie des écoles. Par ailleurs, ont aussi été relevés le problème de luminosité à certains endroits, le manque d'accessibilité de certains immeubles pour les poussettes et les personnes en fauteuil roulant, le faible nombre de panneaux de signalisation.

Suite à ces marches, plusieurs projets ont été réalisés : une centaine de jardinières, l'embellissement d'un rond-point, des affiches citoyennes collées dans des endroits stratégiques des Oriels (cages d'escalier, ascenseurs, colonnes enterrées, portes d'entrée des immeubles), notamment.

TÉMOIGNAGE

Jean-Pierre Bujak,

directeur du développement urbain et du cadre de vie à Dreux, en charge du dispositif des marches exploratoires

« La ville de Dreux s'est lancée dans l'expérimentation des marches exploratoires avec la collaboration du Secrétariat général à la Ville en 2010. Nous avons choisi de travailler sur le quartier des Oriels qui est en cours de rénovation urbaine. Cette démarche s'inscrivait, pour nous, dans une réflexion sur la gestion urbaine de proximité (Gup) et sur la sécurité des habitantes au sein de leur quartier.

Nous avons travaillé avec deux groupes de femmes issues du quartier. Au départ, il nous a été difficile de mobiliser nous-mêmes directement des femmes et nous sommes donc passés par l'intermédiaire de deux associations, Les Drouaises et Aprofed qui sont très engagées dans les problématiques du quartier. Le groupe constitué d'un chef de projet du quartier, d'une douzaine de femmes, des représentantes du cabinet de formation Maturescence et de moi-même, a suivi les sessions d'apprentissage de la méthode au SGCIV.

Un « scénario » a ensuite été bâti, précisant le parcours le plus fréquemment parcouru par une habitante au cours d'une journée habituelle (déposer ses enfants à l'école, faire ses courses, se rendre au cabinet médical, à l'espace famille, à la mairie de quartier…). Nous avons d'abord fait un repérage sur plans puis expérimenté le parcours en marchant, accompagnés par les deux associations. C'est l'occasion de procéder à des observations de terrain que nous ne pourrions faire si nous n'y étions pas. Nous avons par exemple constaté qu'au pied des immeubles, les rodéos de quads et de motocross sont fréquents et génèrent des nuisances sonores mais aussi un sentiment de peur, conduisant les habitants, résignés, à déserter l'espace de jeux destiné aux enfants. Des techniciens seuls n'auraient pas pris la mesure du dérangement occasionné : ils arpentent les espaces selon un cahier des charges précis et de manière fort différente de celle des habitantes. La marche exploratoire favorise ainsi le partage de savoirs complémentaires entre les techniciens et les habitantes.

Une seconde marche a été organisée et les associations ont piloté la démarche, cette fois, de manière plus autonome ; les représentants de la ville étaient présents mais en tant que marcheurs aux côtés des femmes. Ces dernières se sont beaucoup exprimées et un debriefing a eu lieu à la mairie du quartier avec l'élue concernée. Un rapport de préconisations a alors été produit. L'association Les Drouaises a notamment souhaité qu'un aménagement de plantations soit réalisé en pied d'immeubles, et s'est engagée dans un projet avec des jeunes.

Les enseignements que nous avons tirés de cette démarche sont multiples. Tout d'abord, le regard des femmes étant différent de celui des hommes, il a permis d'apporter des éléments nouveaux, transposables notamment à notre réflexion sur la Gup. Comme, par exemple, l'idée de restituer aux habitants l'espace où avaient lieu les rodéos de quads et de l'interdire aux motos. Par ailleurs, la relation engagée avec les associations a fait de ces dernières un véritable interlocuteur de la mairie et a ainsi renforcé notre partenariat. À terme, nous pourrions nouer des partenariats plus durables avec les associations pour les faire participer à la mise en œuvre de la gestion urbaine de proximité. »

Troyes : une déléguée du préfet témoigne

De leur côté, La Chapelle Saint-Luc et la ville de Troyes (10) ont également initié des marches exploratoires de femmes. Ces marches ont été organisées afin d'approfondir le travail mené dans le cadre des conventions de gestion urbaine de proximité (Gup) et de faire en sorte que les femmes se sentent en sécurité dans les quartiers concernés. Martine Aimé, déléguée du préfet sur ce territoire, témoigne de la démarche et de son intérêt pour l'ensemble des acteurs.

TÉMOIGNAGE

Martine Aimé,

déléguée du préfet depuis février 2009 dans le quartier Chantereigne-Montvilliers (étendu au quartier Beau Toquat) et dans le quartier du Point du Jour, à La Chapelle Saint-Luc et à Troyes (10).

« Quand j'ai pris mon poste, les programmes de renouvellement urbain étaient déjà bien engagés, les conventions Gup étaient signées et des agents des deux communes s'y consacraient à temps plein.

Des constats transversaux

J'avais observé qu'un nombre significatif de femmes très isolées, parlant peu ou pas le français, se déplaçaient dans un rayon géographique très limité et « se reposaient sur leurs enfants » pour entreprendre les démarches. Bon nombre d'entre elles fréquentaient des ateliers sociolinguistiques et notamment un dont la pédagogie ne me paraissait pas correspondre à l'objectif d'autonomie sociale visé : des cours de français avec des méthodes très traditionnelles, des activités de couture et de cuisine peu ou pas ouvertes sur l'extérieur et déconnectées de l'apprentissage de la langue.

Parallèlement, je m'étais investie sur la Gup, car je pensais que c'était le bon endroit pour faire ce fameux lien entre l'urbain et le social. Il était donc fondamental de renforcer le lien avec les habitants.

En faisant des recherches sur des expériences de participation, j'ai découvert les marches exploratoires de femmes. Il s'agit de constituer des groupes de femmes qui, dans l'esprit des diagnostics en marchant, sillonnent le quartier selon des itinéraires définis ensemble, dans l'objectif de relever les dysfonctionnements, les zones d'insécurité, les risques routiers, les décharges sauvages.

J'ai pensé qu'avec un tel outil, on pouvait à la fois faire évoluer la Gup et mieux intégrer ces femmes dans la vie de leurs quartiers.

Après avoir consulté tous les acteurs concernés, je suis retournée vers les associations pour leur présenter la méthode et les faire réfléchir sur la plus-value de cette démarche.

Contribuer au lancement d'une action concrète

La majorité a réagi positivement à la proposition, mais j'ai senti qu'il fallait que j'initie le processus. En tant que déléguée du préfet nouvellement arrivée, il me semblait que c'était l'opportunité pour moi de faire la preuve de ma capacité à travailler sur le concret, afin que ni les habitants, ni les opérateurs n'aient la perception d'un acteur éloigné des préoccupations quotidiennes du quartier. Je pouvais mettre les compétences acquises dans mes fonctions antérieures au service de ce projet, et ce, dans la perspective d'initier un processus qui serait ensuite porté par les acteurs du quartier.

La démarche paraissait assez simple mais exigeait certaines précautions :

- trouver la bonne entrée pour mobiliser ces femmes : la sécurité sur le quartier, en particulier pour les enfants, me semblait pertinente et susceptible de les « accrocher » ;
- identifier une personne capable d'animer et de coordonner les marches : les coordonnateurs Gup, qui sont bien connus et reconnus dans le quartier ;
- s'assurer de l'adhésion de tous les participants à la Gup, en particulier la ville et les bailleurs. Sans cette adhésion, le projet n'avait pas de sens : sans prise en compte des relevés effectués le long des parcours, les risques de démobilisation étaient énormes.

Au démarrage, j'ai programmé une réunion à laquelle ont participé toutes les associations accompagnées de quelques femmes qu'elles avaient mobilisées, une cinquantaine de personnes en tout. J'avais préparé un diaporama, avec beaucoup de visuels, pour que tout le monde puisse s'approprier l'esprit, la méthode et les outils.

Une action au service de plusieurs objectifs

En amont de la première marche, les animatrices des ateliers sociolinguistiques ont fait évoluer les supports d'apprentissage : savoir se repérer en utilisant un plan, repérer des itinéraires, des bâtiments... Depuis, elles poursuivent ce travail de lien entre cette action et l'apprentissage du français, la démarche de maîtrise des espaces publics et d'intégration à la vie du quartier et de la ville.

Les marches ont démarré avec des groupes de cinq à six femmes, équipées d'un mètre, d'appareils photos et surtout du précieux carnet d'enquête, indispensable pour faire le lien avec les différents acteurs de la Gup, interpellés en fonction des dysfonctionnements ou des risques signalés.

En dix-huit mois, quinze marches ont été réalisées, toujours avec des suites. Parfois, certaines demandes ne sont pas réalisables dans l'immédiat ou nécessitent une expertise extérieure. Mais dans tous les cas, les partenaires sont sollicités, se déplacent, expliquent, recherchent des solutions.

À titre d'exemple, un risque d'accident avait été identifié à un carrefour : un trottoir défoncé ne permettant pas de circuler avec des poussettes, des mamans utilisant la chaussée, et pouvant difficilement « voir et être vues » par les voitures arrivant à l'intersection du fait de la présence de camions garés régulièrement le long du trottoir. Le coordonnateur a fait venir la chef de projet RU accompagnée d'un ingénieur de la ville. Elle a expliqué que la réfection du trottoir était prévue dans le cadre du projet de rénovation. Mais dans l'attente des travaux, l'ingénieur a proposé de poser un panneau et de mettre des plots pour empêcher les camions de se garer. Sans l'identification de ce risque très précis, ni l'un ni l'autre ne se serait déplacé pour rencontrer ces femmes qui, à l'occasion, ont mieux compris l'organisation et le calendrier de la rénovation.

Les marches offrent également une opportunité pour donner des informations et faire passer des messages sur la gestion des encombrants, la question des épaves, le fonctionnement de la déchetterie.

Des développements multiples

Ce processus est maintenant bien rôdé et, depuis quelque temps, des hommes se sont joints aux marches des femmes. Les itinéraires varient, ce qui a permis notamment une rencontre entre le groupe et les résidents d'une maison de retraite avec, de ce fait, une certaine évolution de leurs représentations sur ces populations, et sans doute, à terme, de nouveaux modes de relations.

Certains responsables d'équipements se sont emparés de la démarche, et aujourd'hui des enfants et des jeunes sont accompagnés dans la découverte de leur quartier par les animateurs de ces structures.

Les marches font levier pour faire accéder les femmes ainsi que leurs enfants à différentes propositions, en lien avec la découverte du patrimoine culturel des villes, le travail sur la mémoire des quartiers, voire simplement l'utilisation d'espaces de loisirs qu'elles ne fréquentaient pas à seulement dix minutes du quartier.

Les associations montent de nouveaux projets en lien avec la rénovation urbaine et leurs adultes-relais dans le cadre des ateliers sociolinguistiques. Des projets de qualité ont émergé avec l'aide des animateurs des marches et d'autres acteurs, certains financés par le Cucs. Par exemple, la réalisation d'une maquette « J'ai rêvé mon quartier », ou encore un travail avec un maître verrier, un sculpteur. Autant d'actions qui enrichissent les quartiers, valorisent le travail et ceux qui l'ont réalisé.

Une exposition photos a également été organisée avec le centre culturel de la ville : c'est une exposition de grande qualité, très émouvante, avec les photos des marches réalisées par les femmes.

Les marches soulèvent également des questions quant au projet de résidentialisation : réfléchir par exemple à certains espaces fermés que les femmes pressentent comme des « lieux à risques ».

Une démarche qui se diffuse

Complètement intégrées au fonctionnement de gestion urbaine de proximité, les marches exploratoires font école : la démarche a été reprise sur d'autres quartiers. Cette diffusion a pu se faire car la Gup est organisée à l'échelle des villes, avec une animation par quartier menée par des coordonnateurs. Ces derniers travaillent au plus près des habitants et notamment les conseils de quartiers qui, eux-mêmes, échangent régulièrement entre eux.

À ce jour, quatre quartiers sont concernés, mais d'autres pourraient également s'y mettre. La DDT et les bailleurs y ont été sensibilisés. Les opérateurs ont été confortés dans cette voie par le préfet à l'occasion d'une de ses visites.

Aujourd'hui, j'interviens peu mais j'assure une certaine forme de vigilance, car ce sont des processus lents, le risque de tomber dans « le bricolage » ou de faire les choses trop vite est toujours présent. »

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- *Des femmes plus visibles dans une ville plus sûre,* Dominique Poggi et Marie-Dominique de Suremain - Maturescence, Revue Territoires n° 514, janvier 2011
- *Prévention de la délinquance : guide du coordonnateur,* Serge Colombié, Patricia Boudou, Éd. Territorial, 2011
- *Ensemble pour la sécurité des femmes - Créer des communautés plus sécuritaires pour les femmes marginalisées et pour toute la communauté,* Condition féminine Canada, Women in Cities, Femmes et ville international, 2010
- *Formation sur les marches exploratoires pour la sécurité des femmes dans l'espace public*, SGCIV / Dominique Peggi et Marie-Dominique de Suremain / Maturescence, 2010
- *Les marches exploratoires sur la sécurité des femmes : une étude comparative internationale*, Femmes et villes international, Programme d'ONU-HABITAT pour des villes plus sûres, 2009
- *Ma ville en toute confiance - Guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire*, Union des municipalités du Québec, 2009
- *Genre, violences et espaces publics, la vulnérabilité des femmes en question*, Maryline Liber, Éditions Presses de Sciences Po, 2008
- *Politique pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal*, Ville de Montréal, 2008
- *La sécurité des femmes : une préoccupation universelle,* Recueil des pratiques et des politiques, Éd. du CIPC, 2008
- *Guide des études de sûreté et de sécurité publique dans les opérations d'urbanisme et de construction*, La documentation française, 2007
- *Guide de réalisation d'une marche exploratoire*, Ville de Levis, 2007
- *Guide des formatrices et formateurs : pour un environnement urbain sécuritaire*, Comité d'action femmes et sécurité urbaine (CAFSU), Ville de Montréal, 2004
- *Prévention du phénomène criminel,* de R. Cario, publié in G. Lopez, S. Tzitzis (Dir.), Dictionnaire des sciences criminelles, Éd. Dalloz, 2004, pp. 745-747
- *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire,* Anne Michaud, Ville de Montréal, 2002
- *L'approche différenciée par sexe est-elle pertinente en matière de sécurité urbaine ?* EFUS - Forum européen pour la sécurité urbaine, Colloque de Francfort, février 2000
- *Guide d'enquête sur la sécurité des femmes en ville*, Anne Michaud, Ville de Montréal, 1993
- *Sécurité et espaces publics : le rôle de l'aménagement urbain* in Espaces publics : espaces de vie, espaces de ville, Les cahiers de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France n° 133-134
- *Prévention situationnelle* de Maurice Cusson, Dictionnaire de criminologie en ligne

Les marches exploratoires de femmes sont un outil de participation des habitants permettant d'effectuer une analyse critique de l'environnement urbain, qui contribue à l'appropriation de l'espace public par les femmes au service de la sécurité de tous. Elles consistent en des enquêtes de terrain conduites, en lien avec les instances locales concernées, par des groupes de femmes habitant le quartier. Il s'agit, à travers ces marches, d'identifier les éléments d'aménagement du territoire qui peuvent causer un sentiment d'insécurité et d'élaborer des propositions d'amélioration de la situation du point de vue de la sécurité. Initiée à Toronto en 1989, la méthode des marches exploratoires de femmes a été inscrite au sein des principes d'aménagement sécuritaire retenus par la ville de Montréal. En France, cette méthode s'est d'abord développée, au début des années 2000, notamment dans les villes de Paris, d'Arcueil et de Lille. Puis étendue à d'autres municipalités, comme Dreux, Drancy ou encore Troyes dont les expériences sont ici relatées. L'objectif de ce guide est de permettre de capitaliser sur les expériences déjà conduites afin de permettre à tous de mettre en place une telle démarche.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES VILLES
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
www.ville.gouv.fr

Secrétariat général à la Ville
5, rue Pleyel
93283 Saint-Denis Cedex France
Tél. : 01 49 17 46 46

www.ville.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À LA VILLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

FICHE SYNTHÈSE DE L'ORGANISATION D'UNE MARCHE EXPLORATOIRE

Rappels

1. Préparation de la marche :

- Recueillir l'adhésion des associations d'habitantes ou d'habitants du quartier.
- Choisir le site à explorer en fonction de leurs expériences de vie et leurs pratiques.
- Constituer un groupe d'enquête (dix personnes au maximum).

2. Organisation de la marche :

- Préparer la marche avant de sortir sur le terrain : recueil des expériences et du ressenti des participants, diagnostic préalable, plan détaillé du secteur à arpenter, cartographie du parcours habituel des femmes, débat sur les questions de violences en privé et dans l'espace public.
- Répartir les rôles de façon à assurer la participation de tous, effectuer la marche en utilisant le guide simplifié et le renseigner progressivement. Se munir d'un appareil photographique, caméra, dictaphone, ruban à mesurer.
- Restitution, débat et synthèse du diagnostic effectué sur le terrain.
- Rédaction du rapport, présentation par les marcheurs et suivi des préconisations.

Le secteur exploré

1. Cadre initial

Délimiter le secteur (voir carte ou croquis).

- Quartier . . . . . .
- Résidence . . . . . .
- Îlot . . . . . .
- Lieu-dit . . . . . .

2. Prise de notes

Renseignements utiles :

- Responsable de la marche, numéro de téléphone . . . . . .
- Nombre de participants, âge, sexe . . . . . .
  . . . . . .
  . . . . . .
- Numéros de téléphone de ceux qui remplissent un guide . . . . . .
  . . . . . .
  . . . . . .
- Jour, date, heure du début et de fin de la marche exploratoire . . . . . .
  . . . . . .
- Conditions météorologiques . . . . . .
  . . . . . .

Décrire, en termes concrets et simples, les premières impressions sur le secteur et faire ressortir en quelques mots les aspects positifs et négatifs.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Savoir où l'on est et où l'on va : la signalisation

1. Identifier les points de repère pour se situer et s'orienter dans les déplacements, et en établir la liste

Quelques exemples de panneaux de signalisation :

- arrêts d'autobus, tramway, métro, RER ou SNCF, vélos, taxis, etc.
- parkings
- plans du quartier, de l'îlot ou de la résidence
- centre-ville, quartiers, parcs, squares ou zones de jeux, etc.
- grands axes, autres villes, cours d'eau
- horaires d'ouverture
- sorties de secours
- accessibilité aux personnes handicapées
- passages pompiers
- sorties d'écoles
- passages piétons
- centres de loisirs, commerces, toilettes, cabines téléphoniques, etc.
- plaques nominatives de rues
- édifices publics (mairie, hôpital, établissements scolaires, bureau de Poste, commissariat, caserne de pompiers…)

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Voir et être vu : l'éclairage et les obstacles visuels

1. Décrire les impressions générales sur l'éclairage

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

2. Indiquer si l'éclairage des lieux suivants est présent et adéquat

S'il ne l'est pas, préciser à partir des constatations (éclairage absent, éteint, insuffisant, masqué, détérioré, éblouissant…) :

- trottoirs, rue, ruelle, allée, sentier ou passage . . . . . .
- zones de jeux, squares . . . . . .
- halls, entrées d'immeubles, caves et parkings . . . . . .
- bâtiments publics . . . . . .
- ponts, tunnels . . . . . .
- panneaux de signalisation . . . . . .
- arrêts de bus, stations de métro-RER, quais de gare. . . . . .
- banques, distributeurs. . . . . .

3. Repérer et décrire les obstacles visuels qui empêchent de voir facilement aux alentours ou au loin (buissons, butte, tunnels, étroitesse des rues, etc.)

4. Préciser pourquoi et à quel moment de la journée ce lieu est risqué ou dangereux :

5. Préciser les lieux qui devraient être clôturés ou protégés (terrain vague, maison abandonnée, parking, chantier, berges de rivière, accès pompiers…)

6. Indiquer les endroits qui sont souvent à éviter, en précisant pourquoi et comment ils sont contournés et ce qu'on pourrait faire pour que les femmes puissent circuler plus librement à toute heure

Entendre et être entendu : fréquentation, obtenir du secours, convivialité des lieux et lien social

1. Noter la fréquentation de l'endroit :

☐ très fréquenté ☐ désert ☐ peu fréquenté

2. Préciser le type de fréquentation de l'endroit (peu présents, très présents ou majoritaires) :

- femmes adultes, divers âges ou tranche précise
- hommes adultes, divers âges ou tranche précise
- enfants garçons et filles.
- adolescents/adolescentes
- animaux.

3. Si certaines formes d'occupation des espaces sont source de malaise, ou au contraire de sentiment de sécurité, indiquer leur nature, le lieu et le moment

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

4. Préciser s'il est facile de prévoir pourquoi et à quel moment de la journée et/ou de la soirée l'endroit est :

- fréquenté . . . . . .
- désert . . . . . .

5. Vérifier si, à l'heure et à l'endroit de la marche exploratoire, un appel à l'aide en cas de problème peut être entendu par quelqu'un et si oui, indiquer la fonction des personnes susceptibles d'intervenir ou ce qu'il faudrait faire pour leur permettre d'intervenir positivement :

☐ Commerçants . . . . . .
☐ Agents municipaux . . . . . .
☐ Participants associatifs de centres de loisirs . . . . . .
☐ Policiers, gardiens d'immeubles . . . . . .
☐ Personnel de transports publics . . . . . .

6. Repérer les moyens d'urgence à proximité tels que :

☐ Postes ou commissariats de police . . . . . .
☐ Signaux d'alarme à actionner (transport), bornes de secours . . . . . .
☐ Cabines téléphoniques, bornes d'appel de gardien, téléphones d'urgence . . . . . .
☐ Interphones d'immeubles. . . . . .
☐ Panneaux indiquant où s'adresser en cas d'urgence . . . . . .

7. Si la visite d'un bâtiment public ou d'un parc est organisé, bénéficient-ils d'une surveillance humaine adéquate ou d'un système de vidéoprotection ?

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

8. Indiquer s'il y a des lieux de rencontres et de convivialité et s'ils sont fréquentés par les participantes, en précisant les solutions envisageables pour améliorer ces espaces

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Entretien

1. Qualifier l'entretien du secteur et de son environnement immédiat (excellent, bon, mauvais, très mauvais) et préciser pourquoi

2. Identifier et décrire les problèmes de mauvais entretien ou de vandalisme :

- ☐ Réverbères cassés
- ☐ Bancs détériorés
- ☐ Vitres cassées
- ☐ Clôtures brisées
- ☐ Cabines publiques vandalisées
- ☐ Escaliers en mauvais état
- ☐ Toilettes publiques en mauvais état
- ☐ Poubelles qui débordent, amoncellement de déchets autour de points de recyclage
- ☐ Jeux d'enfants abîmés
- ☐ Épaves, voitures brûlées ou vitres brisées
- ☐ Jardinières et plantations abîmées
- ☐ Haies non taillées
- ☐ Images, affiches, slogans, graffitis sexistes, racistes ou homophobes
- ☐ Autres actes de vandalisme

Aménagement du secteur

1. Noter les premières impressions sur l'aménagement de cette partie du quartier, ses bâtiments, l'architecture et les équipements dans les espaces publics

2. Indiquer si d'autres matériaux, textures ou couleurs amélioreraient le sentiment de sécurité

3. Indiquer si une femme peut attendre quelqu'un, seule et sans inquiétude, à certains endroits du parcours (à préciser) et à différentes heures :

☐ de jour. . . . . .

☐ à la tombée du jour . . . . . .

☐ de nuit, par exemple après 22 h . . . . . .

4. Préciser si une signalisation ou des aménagements supplémentaires devraient être installés pour améliorer le confort et augmenter le sentiment de sécurité des personnes :

☐ Signalisation pour les piétons . . . . . .

☐ Aménagement ou panneaux pour les adultes avec poussette . . . . . .

☐ Aménagement ou panneaux pour les personnes âgées . . . . . .

☐ Aménagement ou panneaux pour les personnes handicapées . . . . . .

☐ Aménagement ou panneaux pour les cyclistes . . . . . .

Quelques exemples : Panneau d'arrêt, feu de circulation, passage piétonnier, voie cyclable, garages à bicyclettes, rampe d'accès, montée de trottoir adaptée, bouton-poussoir pour l'ouverture automatique des portes, etc.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Débriefing

1. Répartition des rôles pendant la marche : animation, prise de notes, marcheurs, cohésion du groupe

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

2. Écoute des participants, prise de notes, gestion du temps

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

3. Rencontre avec des habitants ou occupants du secteur

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

4. Reprise des réponses aux différentes parties du questionnaire, tour de table, discussion des résultats et synthèse utilisant le verbatim des marcheurs, leurs apports, suggestions et sentiments, en valorisant les forces et les ressources des habitants eux-mêmes (individuelles et collectives)

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

5. Préparation d'activités de présentation publique du diagnostic (résultant des différentes marches) et des analyses faites, ainsi que de mobilisation des services ou concertations avec les acteurs concernés par les réalisations proposées. La présentation peut inclure une marche spéciale organisée avec la participation d'élus et de responsables de service, pour faire un constat partagé sur le terrain

6. Élaboration d'un plan d'action pour le suivi des réalisations

CARNET D'ENQUÊTE

GUIDE SIMPLIFIÉ DES MARCHES EXPLORATOIRES	
	Relevés et commentaires
Nombre de participants	Quartier, résidence, îlot ou lieu-dit
	Nom du participant, âge, sexe
	Nom de l'animateur, âge, sexe
	Date, heure de début et fin, météo
Croquis de la zone explorée ou du parcours	
Comment vous sentez-vous dans cette partie du quartier ?	
Pour quelles raisons ?	
Indiquez ce qui vous rassure	
Indiquez ce qui vous met mal à l'aise	

A) SAVOIR OÙ L'ON EST ET OÙ L'ON VA
SIGNALISATION
Quels sont vos points de repère dans le quartier ? Y a-t-il des panneaux ?
Pour vous orienter quand vous devez vous déplacer vers des services du quartier pour la première fois, comment trouvez-vous votre chemin ?
Les arrêts de bus ou de métro sont-ils suffisamment accessibles ?
Quels sont les problèmes que vous rencontrez dans les transports publics ?
Quels sont les moyens pour améliorer la signalisation et les transports ?

B) VOIR ET ÊTRE VU
VISIBILITÉ
Que pensez-vous de l'éclairage ?
L'éclairage vous permet-il de voir suffisamment loin ?
Existe-t-il des lieux où l'espace n'est pas assez dégagé ?
Y a-t-il des lieux qui vous paraissent dangereux ?
Avez-vous des améliorations à suggérer ?

C) ENTENDRE ET ÊTRE ENTENDU

ANIMATION

Que pensez-vous de la fréquentation de cet endroit ?
Pouvez-vous identifier les personnes présentes et celles qui sont absentes ?
Constatez-vous des changements dans l'utilisation des lieux selon les moments (matin, après-midi, soir) ?
En cas de besoin, pourriez-vous demander de l'aide ?
Auprès de qui ?
Avez-vous des recommandations, des propositions à faire ?

CONVIVIALITÉ

Quels sont les lieux de rencontre, associatifs, de convivialité ?
Lesquels fréquentez-vous ?
Si vous n'en fréquentez aucun, quelles en sont les raisons ?
Avez-vous des propositions pour améliorer la convivialité dans le quartier ?

D) ATTRACTIVITÉ D'UN LIEU
ENTRETIEN
Comment trouvez-vous l'entretien général et la propreté de cet endroit ?
Pouvez-vous identifier les conditions du mauvais entretien (saleté, vandalisme, etc.) ?
Quelles seraient vos suggestions pour améliorer l'entretien ?
AMÉNAGEMENT
Quelles sont vos premières impressions sur les bâtiments et les espaces publics de cette partie du quartier ?
Quels sont les aménagements qui vous rassurent ?
Quels sont les éléments qui vous mettent mal à l'aise ?
Quels sont les lieux que vous évitez le jour ?
Quels sont les lieux que vous évitez la nuit ?
Quelles sont vos recommandations ?

PERCEPTION DE LA MARCHE
Comment a fonctionné le groupe : les rôles, les notes, l'écoute mutuelle, le temps
Pendant cette marche, comment les autres personnes ont-elles réagi en vous voyant (habitant-es, promeneurs, commerçant-es, etc.) ?
Que pensez-vous de ces réactions ?